

Le 30 janvier 2015

Monsieur Luc Bélisle, directeur général
Comité de suivi à la mobilisation
en Abitibi-Témiscamingue
170, avenue Principale, bureau 102
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4P7

Objet : Manifeste de l'Abitibi-Témiscamingue

Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous transmettre avec la présente, la résolution N° 2015-52 adoptée par le conseil municipal de la Ville de Rouyn-Noranda lors de sa séance régulière du lundi 26 janvier dernier. Par ladite résolution, la Ville de Rouyn-Noranda adhère au Manifeste de l'Abitibi-Témiscamingue. Conformément à ladite résolution, nous avons également rendu disponible aux citoyens qui se rendent à l'hôtel de ville l'adresse électronique afin que ceux-ci puissent signer le Manifeste de l'Abitibi-Témiscamingue, le texte dudit Manifeste étant disponible pour consultation également à l'hôtel de ville.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos cordiales salutations.

Le maire,



Mario Provencher

MP/md

p.j. Résolution N° 2015-52

Cité étudiante

À une séance régulière des membres du conseil de la Ville de Rouyn-Noranda tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 100 de la rue Taschereau Est, le lundi 26 janvier 2015 à 20 h, conformément à la Loi sur les cités et villes, à laquelle sont présents les conseillères et les conseillers :

Monsieur Marc Bibeau,	district N° 1 - Noranda-Nord/Lac-Dufault
Madame Sylvie Turgeon,	district N° 2 - Rouyn-Noranda-Ouest
Monsieur André Philippon,	district N° 3 - Rouyn-Sud
Monsieur Marc Provencher,	district N° 4 - Centre-Ville
Monsieur Robert B. Brière,	district N° 5 - Noranda
Monsieur Philippe Marquis,	district N° 6 - Ste-Bernadette
Monsieur Luc Lacroix,	district N° 7 - Granada/Bellecombe
Monsieur François Cotnoir,	district N° 8 - Sud-Est
Monsieur André Tessier,	district N° 9 - Évain
Monsieur Marcel Maheux,	district N° 10 - Kekeko
Monsieur Jean-Claude Chouinard,	district N° 11 - Cadillac
Madame Diane Dallaire,	district N° 12 - Nord

formant quorum du conseil municipal de la Ville de Rouyn-Noranda sous la présidence de M. Mario Provencher, maire.

Sont également présents : M. Denis Charron, directeur général, et M. Daniel Samson, greffier.

RÉSOLUTION N° 2015-52

ATTENDU QUE la région a toujours maintenu un principe dans ses choix de développement, et ce, depuis 50 ans, soit que tous les citoyennes et citoyens de l'Abitibi-Témiscamingue doivent avoir accès aux mêmes services et pouvoir aspirer à se réaliser, sans égard à leur lieu de résidence;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec, par le projet de loi n° 28, en abolissant les structures de concertation régionale et en diminuant les moyens de développement socioéconomique, porte atteinte à l'épanouissement de la population;

ATTENDU QUE le comité de mobilisation de l'Abitibi-Témiscamingue fournira un plan d'action pour une activité de mobilisation à tenir le 29 janvier prochain;

POUR CES MOTIFS,

Rés. N° 2015-52 : Il est proposé par le conseiller Luc Lacroix appuyé par le conseiller Philippe Marquis et résolu que le préambule ci-dessus fasse partie de la présente résolution.

Que la Ville de Rouyn-Noranda adhère au **Manifeste de l'Abitibi-Témiscamingue**.

Que ledit Manifeste de l'Abitibi-Témiscamingue soit rendu disponible à la population pour signature.

Que la Ville de Rouyn-Noranda invite la population à participer aux activités de mobilisation prévues le 29 janvier prochain.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Ce 28^e jour de janvier 2015



Daniel Samson, greffier